Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 5 juin 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 13 heures, selon convocation du 29 mai 2026.
Etaient Présents : Monsieur Michel ROUSSEAU Maire, Monsieur Didier BAIGE Adjoint. Madame Élise THIBAUD, Adjointe. Mesdames Emeline GOURMEL, Karina LYPKA, conseillères municipales. Monsieur Jérôme COURNIL, conseiller municipal.
Monsieur Jérôme Cournil a été désigné secrétaire de séance.

Convocation par le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026
- **Election des délégués titulaire et suppléants en vue des élections sénatoriales**

Le président, dès l'ouverture de la séance donne lecture des extraits de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants pour les communes de la Haute-Vienne ainsi que le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.
Le Président procède à la mise en place du bureau électoral et à l'appel nominal des membres du conseil, 6 membres étant présents la condition de quorum est remplie.

Le Président donne le nombre de délégués à élire dans les communes de moins de 500 habitants :
Élection d'1 délégué et de 3 suppléants.
Les délégués sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Composition du bureau :
Le Maire, président du bureau : Michel Rousseau
Les 2 conseillers les plus âgés : Monsieur Didier Baige Madame Elise Thibaud
Les 2 conseillers les plus jeunes : Madame Emeline Gourmel Madame Karina Lypka
Le secrétaire de séance : Monsieur Jérôme Cournil

Le Président demande qui est candidat au poste de délégué titulaire

Candidature pour le délégué titulaire
Monsieur Michel Rousseau est candidat

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président, qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe, le conseiller dépose l'enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet
Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau procède au dépouillement.
Nombre de voix .....6 (SIX)
Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue : 4 voix

Monsieur Michel Rousseau est proclamé élu au 1er tour et accepte son mandat.

Candidature pour les délégués suppléants
Monsieur Dplouich Jacky est candidat
Madame Thibaud Elise est candidate
Monsieur Baige Didier est candidat

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président, qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe, le conseiller dépose l'enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet
Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau procède au dépouillement.
Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue : 4 voix

Duplouich Jacky .....6 voix
Thibaud Elise .....6 voix
Baige Didier.....6 voix

Les candidats ayant obtenu le même nombre de voix, ils sont classés du plus âgé au plus jeune.

Monsieur Baige Didier est proclamé élu au 1er tour et accepte son mandat.
Monsieur Duplouich Jacky a été proclamé élu au 1er tour et accepte son mandat
Madame Thibaud Elise est proclamée élue au 1er tour et accepte son mandat

Le procès-verbal établi en 3 exemplaires a été signé par le président, les 2 membres les plus jeunes, le 2 membres les plus âgés et le secrétaire.

La séance est levée à 13 heures et 27 minutes.